

Résolution – Forum des Président-e-s

impressum – les journalistes suisses

22 septembre 2023

Résolution

Intelligence artificielle et déontologie journalistique

impressum est la plus grande organisation de journalistes en Suisse. Aujourd'hui, 22 septembre 2023, les présidents des 17 sections et communautés de travail d'impressum ainsi que le Comité central d'impressum sont réunies et décident de la résolution suivante :

Nous invitons les éditeurs et les professionnels des médias à éviter de diffuser des informations, textes, traductions, images ou œuvres audiovisuelles, entièrement générés par des outils d'intelligence artificielle-IA, et dans les cas échéants d'exception dûment motivés, à les signaler clairement comme tels ; à mentionner comme tels ceux et celles qui sont en majeure partie générés par de tels outils ; dans tous les cas, à faire figurer de manière transparente la mention des sources utilisées, à respecter droit d'auteur et à s'engager à respecter la déontologie journalistique ; enfin, à mentionner et préciser dans la charte éthique de leurs médias leurs principes directeurs et leur devoir de transparence concernant les usages de l'IA, ainsi que les risques et limites de l'utilisation de logiciels d'IA ; notamment en matière de contrôle, de traitement, d'égalité de de traitement et présentation, de qualité et de diversité de l'information, de protection des données, de mention des sources et de droit d'auteur.

Face au développements rapides de l'IA, plusieurs organisations professionnelles, syndicats et médias ont élaboré des chartes explicitant des principes directeurs et leur devoir de transparence : par exemple, la Charte concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la production de contenus éditoriaux à la RTS, approuvée par le Conseil de direction RTS le 9 mai 2023 (1); ou les Principes directeurs pour une intelligence artificielle avec responsabilité sociale, chez Syndicom (2). Le OFCOM a par ailleurs mandaté et publié une étude comparative sur la gouvernance de l'intelligence artificielle dans les médias de service public (3, voir liens ci-dessous).

Nous encourageons tous les acteurs concernés à en prendre connaissance et à mener une rapide concertation à ce sujet.

- <https://www.rts.ch/entreprise/vos-questions/14071065.html/BINARY/Charte%20utilisation%20intelligence%20artificielle%20contenus%20%C3%A9ditoriaux.pdf>
- <https://syndicom.ch/fr/themes/dossier/intelligenceartificielleia/>
- <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/medias-electroniques/etudes/etudes-diverses.html>

Le Forum des Président-e-s a adopté à l'unanimité cette résolution.

Berne, le 22 septembre 2023



Edgar Bloch
Präsident



Urs Thalmann
Geschäftsführer